



LA LETTRE DE DIRECTION

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

L'HEBDO

Lettre Hebdo n°135 - Jeudi 2 décembre 2021

A la une

Oh la belle bleue !

Chers collègues,

Avec les commissaires paritaires nationaux, vous avez vécu les hésitations qui ont entouré ce mouvement de la rentrée 2022.

Cela a commencé par la lettre de motivation !

Effectivement, dans les lignes directrices de gestion sur la mobilité 2022 (parues au BOEN), il est indiqué qu'une lettre de motivation est demandée, pour les candidats à un établissement de catégorie 4 ou 4ex, ou pour les adjoints souhaitant devenir chefs. Certains d'entre nous ne l'avaient pas vu. Ce que l'on peut aisément comprendre, tant le temps peut nous manquer pour nous plonger dans un document qui excède les 80 pages.

Mais visiblement nous ne sommes pas les seuls.

Interrogés par des collègues, certains services académiques ont répondu que cette lettre devait contenir un descriptif du poste occupé, les principaux acquis lors de la période d'exercice, et ce qu'il restait à entreprendre.

Vous l'aurez tous remarqué, c'est le retour de l'ancienne annexe..., et ce n'est pas ce qu'attend la Direction de l'Encadrement (DE).

Nous conseillons donc à chaque collègue qui souhaite participer au mouvement de rédiger une lettre de motivation, où il exprime les motivations qui fondent son projet de mobilité (Pourquoi ce type de poste ?, Pourquoi cette zone géographique ?, Pourquoi ce projet d'évolution de carrière ?...)

Mais cela ne s'est pas arrêté là !

Et les approximations se sont prolongées...

En effet, ceux d'entre nous qui n'avaient pas validé leurs saisies sur le portail agent ont reçu un mail leur enjoignant d'effectuer la démarche et de ne pas oublier d'imprimer le dossier

bleu. Mais de quel dossier bleu parlait-on ? Celui qui a été supprimé depuis deux ans !

Vous avez donc sollicité les commissaires paritaires nationaux pour éclaircir la situation. Et les plus réactifs de notre groupe ont questionné la DE un dimanche... Qui leur a répondu, le même jour, et l'heure d'après, que c'était une erreur et qu'un correctif allait être envoyé.

Et le lundi matin, les collègues concernés ont reçu ce correctif, qui évoquait encore un dossier papier... bleu.

Sachant garder notre calme en toutes circonstances, nous avons de nouveau sollicité la DE, pour signifier que le correctif ne corrigeait rien (j'espère que vous suivez !). Laquelle DE a immédiatement communiqué aux académies que le dossier bleu n'était plus d'actualité. Et les académies ont alors relayé aux candidats à la mobilité. Enfin presque toutes, puisque pour certaines, notamment des académies de taille importante où les mouvements sont nombreux, rien n'a été reçu par les collègues. Et ces derniers restent dans l'interrogation.

Vous l'aurez donc compris : il faut oublier le dossier bleu ! Le seul dossier valable est celui que vous constituez sur le portail agent, suivant [les recommandations que nous vous avons envoyées](#), et qui figurent sur notre site

En conclusion, nous ne pouvons que regretter que ces errements se rajoutent à notre quotidien déjà trop chargé. Et nous ne pouvons que regretter qu'ils ne soient qu'une nouvelle répétition des approximations que nous connaissons dans nos missions quotidiennes.

Comment donc s'étonner que le moral des personnels de direction se trouve aujourd'hui au plus bas ?

Les personnels de direction à la recherche d'un nouveau souffle : Table ronde vendredi 03 décembre 2021 – 10h00 à 12h00

A la suite de la parution du rapport « Des personnels de direction à bout de souffle, en demande d'Avenirs » de Georges FOTINOS, chercheur, ancien chargé de Mission auprès de l'Inspection générale, et de José Mario HORENSTEIN, médecin psychiatre, le SNPDEN-UNSA invite tou(te)s ses adhérent(e)s à assister, en visioconférence, à la table ronde organisée vendredi 3 décembre 2021, de 10h à 12h sur le thème Crise COVID, pressions et épuisement professionnel.

Prenez le temps de ce moment de réflexion et de perspectives, proposé à toutes et tous, nous vous attendons nombreux/ses !

Informations, listes des invités et liens de connexions : [Lettre de Direction 974 du 23 novembre 2021](#)

Agenda

[Du jeudi 2 décembre au mercredi 8 décembre 2021](#)

Actualités

Les recommandations du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a conduit pendant plus d'un an, une étude sur la situation des préadolescents. Dans un [rapport](#) publié le 18 novembre, il livre une expertise et des propositions, guidées par le vécu des préadolescents, les mécanismes de maturation à cet âge, les connaissances sur leurs conditions de vie, d'éducation, de bien-être et de santé, et l'écoute de leurs aspirations. [Lire la suite \(Adhérents\)](#)

Impacts de la crise sanitaire sur le financement des dépenses d'éducation

Dans une [récente note d'information](#), la Direction statistique du Ministère (DEPP) analyse les dépenses consacrées à l'éducation en 2020 et constate que la crise sanitaire a eu des répercussions importantes sur le financement de ces dépenses et en a modifié la structure. Si le rôle de l'État ainsi que celui des autres administrations publiques a été renforcé, les ménages ont connu eux une baisse de leurs dépenses d'éducation, tout comme les collectivités territoriales ont enregistré un recul de leur contribution. [Lire la suite \(Adhérents\)](#)

États généraux du numérique pour l'éducation : 1 an après...

En novembre 2020, les États Généraux du Numérique (EGN) ont abouti à la formulation de 5 axes stratégiques et à 40 propositions discutées et priorisées au cours du Grenelle de l'éducation. Un an plus tard, à l'occasion du salon Educatec-Educative, le ministère de l'Éducation nationale tire un bilan de ces propositions et dresse un état des lieux des avancées concrètes, au service des priorités du numérique à l'École qu'il a établies. [Lire la suite \(Adhérents\)](#)

Textes signalés

Au [BO 45](#) du 2 décembre 2021 : [Note de service du 24 novembre 2021](#) relative aux évaluations ponctuelles du bac général et technologique 2022 dans les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale. [Et aussi...](#)